Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : **23/02/BRIDOUX/2819**
Date du repérage : 01/03/2023



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : ..... **Ardennes**
Adresse : ..... **22 Rue André Cunin**
Commune : ..... **08170 HAYBES**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :
Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ..... **Mme BRIDOUX Elisabeth**
Adresse : .....

Objet de la mission :

☒ Etat des Risques et Pollutions
☒ Diagnostic de Performance Energétique

Résumé de l'expertise
n° 23/02/BRIDOUX/2819

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Adresse : ..... **22 Rue André Cunin**
Commune : ..... **08170 HAYBES**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Non communiqué

Périmètre de repérage :..... **Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction**

	Prestations	Conclusion
	DPE	139 kWh/m²/an | 9 kg CO_2/m²/an C Estimation des coûts annuels : entre 4 640 € et 6 340 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2308E1501443F
	Etat des Risques et Pollutions	L'Etat des Risques délivré par Activ'Expertise France en date du 07/03/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011/195 en date du 11/04/2011 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques. Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par : - Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8. Le bien ne se situe pas dans une zone concernée par le retrait-gonflement des argiles (L.132-4 du Code de la construction et de l'habitation). Le bien ne se situe pas dans une zone d'un Plan d'Exposition au Bruit. Avant toute signature de compromis de vente, de bail, d'acte définitif …, nous contacter pour vérifier si votre ERP est bien à jour (et ce même si l'ERP à moins de 6 mois), afin de pouvoir l'actualiser. Ne pouvant connaître ces dates de signature, veuillez-nous en informer au préalable.

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2308E1501443F
Etabli le : 05/05/2023
Valable jusqu'au : 04/05/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. *Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe*



Adresse : **22 Rue André Cunin**
08170 HAYBES

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : Avant 1948
Surface habitable : **540.5 m²**

Propriétaire : Mme BRIDOUX Elisabeth
Adresse :

Performance énergétique et climatique

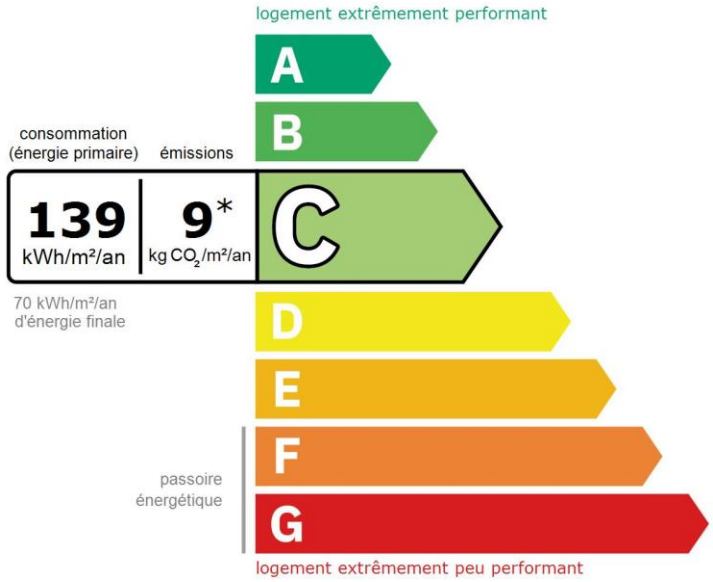

Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.
Pour l'améliorer, voir pages 4 à 6

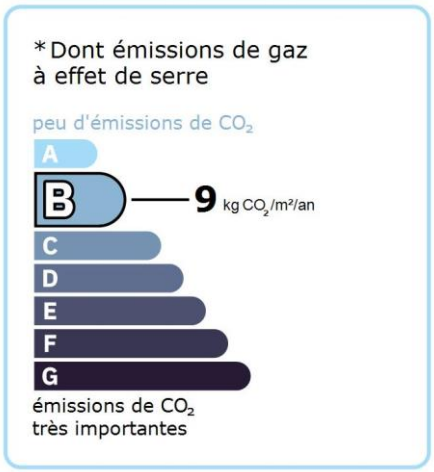

Ce logement émet 5 180 kg de CO_2 par an, soit l'équivalent de 26 839 km parcourus en voiture.
Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.

entre **4 630 €** et **6 340 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p. 3

Informations diagnostiqueur

Activ'Expertise Charleville-Mézières
2 Rue de la Promenade
08800 Monthermé
tel : 0619953994

Diagnostiqueur : WALLET jonathan
Email : j.wallet@activexpertise.fr
N° de certification : 17-1093
Organisme de certification : ABCIDIA CERTIFICATION

Outil Paramètres LOGO2

ACTIV'EXPERTISE
EURL BDIA CAPITAL :5000€
2 Rue de la promenade 08800 Monthermé
Siret : 85269672300018 APE :7120B

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

Schéma des déperditions de chaleur

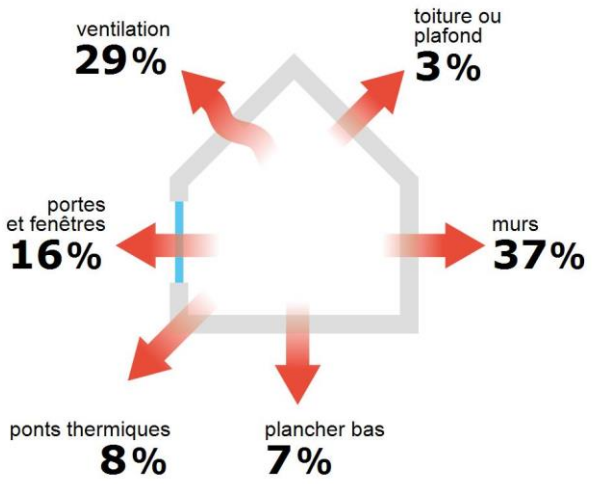

Performance de l'isolation



Système de ventilation en place

Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :

bonne inertie du logement

logement traversant

toiture isolée

Pour améliorer le confort d'été :

Équipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil.

Logement équipé d'une climatisation

La climatisation permet de garantir un bon niveau de confort d'été mais augmente les consommations énergétiques du logement.

Production d'énergies renouvelables

équipement(s) présent(s) dans ce logement :

pompe à chaleur

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :

- chauffe-eau thermodynamique
- panneaux solaires photovoltaïques
- panneaux solaires thermiques
- géothermie
- réseau de chaleur ou de froid vertueux
- chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage	Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)
chauffage	Electrique	57 783 (25 123 é.f.)	entre 3 450 € et 4 680 €
	Fioul	9 129 (9 129 é.f.)	entre 700 € et 960 €
eau chaude	Electrique	3 767 (1 638 é.f.)	entre 220 € et 310 €
refroidissement	Electrique	383 (166 é.f.)	entre 20 € et 40 €
éclairage	Electrique	2 263 (984 é.f.)	entre 130 € et 190 €
auxiliaires	Electrique	1 886 (820 é.f.)	entre 110 € et 160 €
énergie totale pour les usages recensés :	75 211 kWh (37 860 kWh é.f.)		entre **4 630** € et **6 340** € par an

Répartition des dépenses

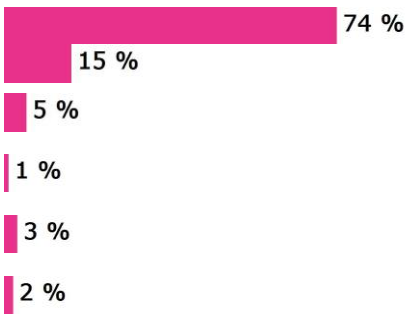

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 296ℓ par jour.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

⚠ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

⚠ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements....

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -18% sur votre facture **soit -1 049€ par an**

Astuces
- → Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- → Chauffez les chambres à 17° la nuit.

Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Climatiser à 28°C plutôt que 26°C c'est en moyenne -66% sur votre facture **soit -53€ par an**

Astuces
- → Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- → Aérez votre logement la nuit.

Consommation recommandée → 296ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (5-6 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

121ℓ consommés en moins par jour, c'est -29% sur votre facture **soit -109€ par an**

Astuces
- → Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- → Réduisez la durée des douches.

France Rénov'

En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :
france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
Murs	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 40 cm non isolé donnant sur l'extérieur Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 40 cm non isolé donnant sur un local chauffé Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 40 cm avec un doublage rapporté non isolé donnant sur l'extérieur Mur en briques creuses d'épaisseur ≤ 15 cm avec un doublage rapporté non isolé donnant sur un comble faiblement ventilé Inconnu (à structure lourde) avec un doublage rapporté non isolé donnant sur l'extérieur Inconnu (à structure lourde) avec un doublage rapporté non isolé donnant sur un espace tampon solarisé (véranda,loggia fermée) Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu d'épaisseur 40 cm non isolé donnant sur un espace tampon solarisé (véranda,loggia fermée)	insuffisante
Plancher bas	Voutains sur solives métalliques non isolé donnant sur un sous-sol non chauffé Dalle béton non isolée donnant sur un garage Dalle béton non isolée donnant sur un terre-plein	insuffisante
Toiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure Plafond sous solives bois donnant sur un comble très faiblement ventilé avec isolation intérieure (réalisée entre après 2021)	insuffisante
Portes et fenêtres	Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm Fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants PVC (tablier < 12mm) Fenêtres battantes bois, simple vitrage Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 12 mm Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 10 mm Fenêtres battantes bois, double vitrage avec lame d'air 6 mm Fenêtres battantes bois/métal, simple vitrage Portes-fenêtres battantes pvc, double vitrage avec lame d'air 12 mm et volets roulants PVC (tablier < 12mm) Porte(s) bois avec 30-60% de vitrage simple Porte(s) métal avec 30-60% de double vitrage Porte(s) bois avec double vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
Chauffage	PAC air/eau installée à partir de 2017 relèvée par une chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015 avec programmateur avec réduit (système individuel). Emetteur(s): radiateur bitube avec robinet thermostatique PAC air/air installée à partir de 2015 avec programmateur pièce par pièce (système individuel)
Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage, contenance ballon 900 L
Climatisation	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
Pilotage	Avec intermittence centrale avec minimum de température Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
Refroidissement	Privilégier les brasseurs d'air. Programmer le système de refroidissement ou l'adapter en fonction de la présence des usagers.
Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance

Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.

Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1 Les travaux essentiels

Montant estimé : 21600 à 32400€

Lot	Description	Performance recommandée
Mur	Isolation des murs par l'intérieur. Avant d'isoler un mur, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 4,5 m².K/W
Plafond	Isolation des plafonds par l'extérieur.	R > 7,5 m².K/W
Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	R > 3,5 m².K/W

2 Les travaux à envisager

Montant estimé : 52100 à 78200€

Lot	Description	Performance recommandée
Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire	
Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes. ⚠ Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	Uw = 1,3 W/m².K, Sw = 0,42 Uw = 1,3 W/m².K
Plancher	Isolation des planchers en sous face.	R > 3,5 m².K/W

Commentaires :

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux

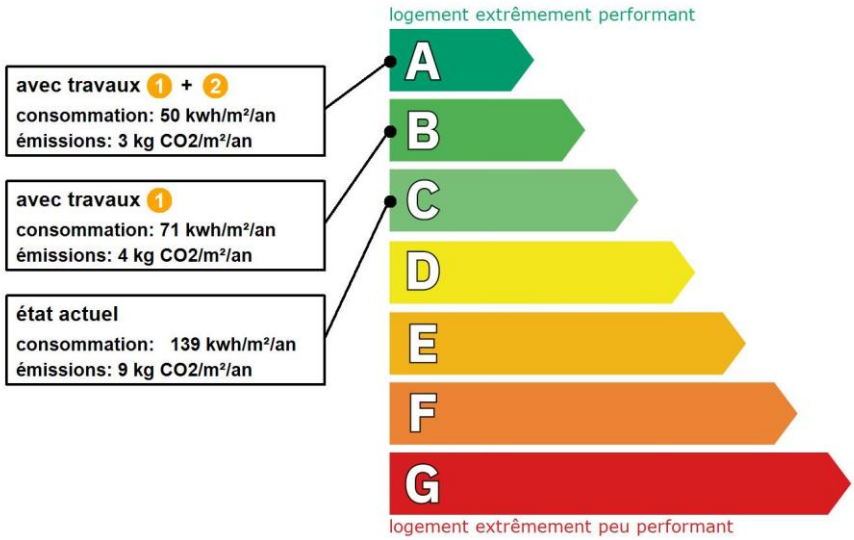

Dont émissions de gaz à effet de serre

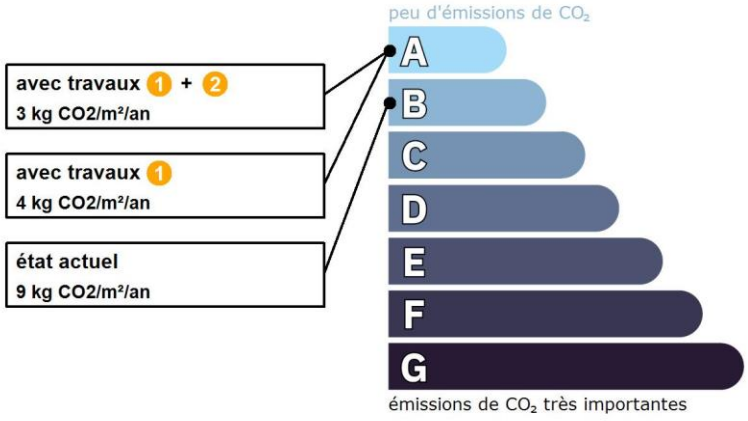

France Rénov'

Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr
ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : https://france-renov.gouv.fr/aides

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
ABCIDIA CERTIFICATION - Domaine de Saint Paul - Bat: A6 - 4e étage - BAL N° 60011 - 102, route de Limours - 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : **LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]**
Référence du DPE : **23/02/BRIDOUX/2819**
Date de visite du bien : **01/03/2023**
Invariant fiscal du logement : **N/A**
Référence de la parcelle cadastrale :
Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**
Numéro d'immatriculation de la copropriété : **N/A**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :
Photographies des travaux

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :
Les consommations de cet audit sont calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu. Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard et également les frais d'énergie qui font intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. Cet audit utilise des valeurs qui reflètent les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national et donc peut s'écarter du prix de votre abonnement. De plus, cet audit a été réalisé selon une modélisation 3CL (définie par arrêté) qui est sujette à des modifications dans le temps qui peuvent également faire évoluer les résultats.

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	08 Ardennes
Altitude	Donnée en ligne	122 m
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	Avant 1948
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	540,5 m²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	3
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	3.45 m

Enveloppe

Donnée d'entrée		Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré	38,95 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	40 cm
	Isolation	Observé / mesuré	non
Mur 2 Sud	Surface du mur	Observé / mesuré	19,8 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	40 cm
	Isolation	Observé / mesuré	non
Mur 3 Est	Surface du mur	Observé / mesuré	84,5 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré	un local chauffé
	Matériau mur	Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur	Observé / mesuré	40 cm

	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 4 Nord	Surface du mur		Observé / mesuré	28,36 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	40 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
Mur 5 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	30,64 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	40 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 6 Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré	31,43 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	40 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
Mur 7 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	26,59 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu		Observé / mesuré	39 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	31.9 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en briques creuses
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	≤ 15 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
Mur 8 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	14,14 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 9 Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré	50,04 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 10 Nord	Surface du mur		Observé / mesuré	7,8 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 11 Sud, Est, Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré	8,44 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non

	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 12 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	8,98 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 13 Ouest	Surface du mur		Observé / mesuré	5,82 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un espace tampon solarisé (véranda,loggia fermée)
	Orientation ETS		Observé / mesuré	Sud, Sud-Est ou Sud-Ouest
	Isolation parois donnant sur l'ETS		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Mur 14 Sud	Surface du mur		Observé / mesuré	15,97 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un espace tampon solarisé (véranda,loggia fermée)
	Orientation ETS		Observé / mesuré	Sud, Sud-Est ou Sud-Ouest
	Isolation parois donnant sur l'ETS		Observé / mesuré	non isolé
	Matériau mur		Observé / mesuré	Mur en pierre de taille et moellons constitué d'un seul matériaux ou inconnu
	Epaisseur mur		Observé / mesuré	40 cm
	Isolation		Observé / mesuré	non
Mur 15 Est	Surface du mur		Observé / mesuré	17,8 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Matériau mur		Observé / mesuré	Inconnu (à structure lourde)
	Isolation		Observé / mesuré	non
	Doublage rapporté avec lame d'air		Observé / mesuré	moins de 15mm ou inconnu
	Umur0 (paroi inconnue)	✗	Valeur par défaut	2,5 W/m².K
Plancher 1	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	134 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un sous-sol non chauffé
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	58 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	170 m²
	Type de pb		Observé / mesuré	Voutains sur solives métalliques
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plancher 2	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	35 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un garage
	Surface Aiu		Observé / mesuré	75 m²
	Etat isolation des parois Aiu		Observé / mesuré	non isolé
	Surface Aue		Observé / mesuré	40 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plancher 3	Surface de plancher bas		Observé / mesuré	62 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un terre-plein
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	22 m
	Surface plancher bâtiment déperditif		Observé / mesuré	62 m²

	Type de pb		Observé / mesuré	Dalle béton
	Isolation: oui / non / inconnue		Observé / mesuré	non
Plafond 1	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	95,16 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu		Observé / mesuré	180 m²
	Surface Aue		Observé / mesuré	282 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation		Observé / mesuré	oui (observation indirecte)
	Année isolation		Valeur par défaut	Avant 1948
Plafond 2	Surface de plancher haut		Observé / mesuré	82 m²
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	un comble très faiblement ventilé
	Surface Aiu		Observé / mesuré	180 m²
	Surface Aue		Observé / mesuré	282 m²
	Etat isolation des parois Aue		Observé / mesuré	non isolé
	Type de ph		Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation		Observé / mesuré	oui
	Année isolation		Document fourni	après 2021
Fenêtre 1 Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	13 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 2 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	8,4 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 3 Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	6,4 m²

	Placement		Observé / mesuré	Mur 4 Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 4 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	1,6 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 6 Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 5 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	2,44 m²
	Placement		Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 6 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	0,4 m²
	Placement		Observé / mesuré	Plafond 1
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	≤ 25°
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage

	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	10 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu extérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 7 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	2 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 9 Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 8 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	6,6 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 9 Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 9 Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	2,2 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 10 Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel

	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 10 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	3,34 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 9 Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 11 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	1,25 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 11 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 12 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	1,25 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 11 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 13 Est	Surface de baies		Observé / mesuré	0,63 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 11 Sud, Est, Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical

	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 14 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	1,86 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 13 Ouest
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois/métal
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 15 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	3 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 14 Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 16 Sud	Surface de baies		Observé / mesuré	4,3 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 14 Sud
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Sud
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non

	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Fenêtre 17 Ouest	Surface de baies		Observé / mesuré	1,7 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 15 Est
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	Bois
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	6 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	en tunnel
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte-fenêtre Nord	Surface de baies		Observé / mesuré	6 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Orientation des baies		Observé / mesuré	Nord
	Inclinaison vitrage		Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture		Observé / mesuré	Portes-fenêtres battantes
	Type menuiserie		Observé / mesuré	PVC
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	oui
	Type de vitrage		Observé / mesuré	double vitrage
	Epaisseur lame air		Observé / mesuré	12 mm
	Présence couche peu émissive		Observé / mesuré	non
	Gaz de remplissage		Observé / mesuré	Air
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets		Observé / mesuré	Volets roulants PVC (tablier < 12mm)
	Type de masques proches		Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains		Observé / mesuré	Absence de masque lointain
Porte 1	Surface de porte		Observé / mesuré	3,66 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte		Observé / mesuré	Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité		Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie		Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Porte 2	Surface de porte		Observé / mesuré	1,92 m²
	Placement		Observé / mesuré	Mur 9 Ouest
	Type de local adjacent		Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie		Observé / mesuré	Porte simple en métal

	Type de porte	Observé / mesuré		Porte avec 30-60% de double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré		oui
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
Porte 3	Surface de porte	Observé / mesuré		2,05 m²
	Placement	Observé / mesuré		Mur 9 Ouest
	Type de local adjacent	Observé / mesuré		l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré		Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré		Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré		non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
Porte 4	Surface de porte	Observé / mesuré		1,92 m²
	Placement	Observé / mesuré		Mur 11 Sud, Est, Ouest
	Type de local adjacent	Observé / mesuré		l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré		Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré		Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré		non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
Porte 5	Surface de porte	Observé / mesuré		1,44 m²
	Placement	Observé / mesuré		Mur 13 Ouest
	Type de local adjacent	Observé / mesuré		un espace tampon solarisé (véranda,loggia fermée)
	Orientation ETS	Observé / mesuré		Sud, Sud-Est ou Sud-Ouest
	Isolation parois donnant sur l'ETS	Observé / mesuré		non isolé
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré		Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré		Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré		non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
Porte 6	Surface de porte	Observé / mesuré		2,33 m²
	Placement	Observé / mesuré		Mur 14 Sud
	Type de local adjacent	Observé / mesuré		un espace tampon solarisé (véranda,loggia fermée)
	Orientation ETS	Observé / mesuré		Sud, Sud-Est ou Sud-Ouest
	Isolation parois donnant sur l'ETS	Observé / mesuré		non isolé
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré		Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré		Porte avec 30-60% de vitrage simple
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré		non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
Porte 7	Surface de porte	Observé / mesuré		1,8 m²
	Placement	Observé / mesuré		Mur 15 Est
	Type de local adjacent	Observé / mesuré		l'extérieur
	Nature de la menuiserie	Observé / mesuré		Porte simple en bois
	Type de porte	Observé / mesuré		Porte avec double vitrage
	Présence de joints d'étanchéité	Observé / mesuré		non
	Positionnement de la menuiserie	Observé / mesuré		au nu intérieur

	Largeur du dormant menuiserie	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
Pont Thermique 1	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 1 Nord / Fenêtre 1 Nord
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		33 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		au nu intérieur
Pont Thermique 2	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 2 Sud / Fenêtre 2 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		20,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		au nu intérieur
Pont Thermique 3	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 4 Nord / Fenêtre 3 Nord
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		20,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 4	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 6 Ouest / Fenêtre 4 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 5	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 9 Ouest / Fenêtre 7 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 6	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 9 Ouest / Fenêtre 8 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		18 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 7	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 10 Nord / Fenêtre 9 Nord
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 8	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 9 Ouest / Fenêtre 10 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		10,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 9	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 11 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 11 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		4,5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 10	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 11 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 12 Est
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		4,5 m

	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 11	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 11 Sud, Est, Ouest / Fenêtre 13 Est
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		3,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 12	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 13 Ouest / Fenêtre 14 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 13	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 14 Sud / Fenêtre 15 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		7,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 14	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 14 Sud / Fenêtre 16 Sud
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		8,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 15	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 15 Est / Fenêtre 17 Ouest
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		5,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		en tunnel
Pont Thermique 16	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 1 Nord / Porte-fenêtre Nord
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		14,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		au nu intérieur
Pont Thermique 17	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 1 Nord / Porte 1
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		7,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		au nu intérieur
Pont Thermique 18	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 9 Ouest / Porte 2
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		5,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		au nu intérieur
Pont Thermique 19	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 9 Ouest / Porte 3
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé
	Longueur du PT	Observé / mesuré		5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	Observé / mesuré		Lp: 5 cm
	Position menuiseries	Observé / mesuré		au nu intérieur
Pont Thermique 20	Type de pont thermique	Observé / mesuré		Mur 11 Sud, Est, Ouest / Porte 4
	Type isolation	Observé / mesuré		non isolé

	Longueur du PT		Observé / mesuré	5,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 21	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 13 Ouest / Porte 5
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 22	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 14 Sud / Porte 6
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 23	Type de pont thermique		Observé / mesuré	Mur 15 Est / Porte 7
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp		Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Position menuiseries		Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 24	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	17,9 m
Pont Thermique 25	Type PT		Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,2 m
Pont Thermique 26	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Nord / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	10,1 m
Pont Thermique 27	Type PT		Observé / mesuré	Mur 5 Est / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	8,9 m
Pont Thermique 28	Type PT		Observé / mesuré	Mur 6 Ouest / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	9,6 m
Pont Thermique 29	Type PT		Observé / mesuré	Mur 7 Sud / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7,7 m
Pont Thermique 30	Type PT		Observé / mesuré	Mur 8 Est / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	4,1 m
Pont Thermique 31	Type PT		Observé / mesuré	Mur 9 Ouest / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	19,1 m
Pont Thermique 32	Type PT		Observé / mesuré	Mur 10 Nord / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	2,9 m
Pont Thermique 33	Type PT		Observé / mesuré	Mur 11 Sud, Est, Ouest / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	3,9 m
Pont Thermique 34	Type PT		Observé / mesuré	Mur 12 Sud / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	2,6 m

Pont Thermique 35	Type PT		Observé / mesuré	Mur 13 Ouest / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	2,6 m
Pont Thermique 36	Type PT		Observé / mesuré	Mur 14 Sud / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	7,4 m
Pont Thermique 37	Type PT		Observé / mesuré	Mur 15 Est / Plancher 1
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	6,2 m

Systèmes

Donnée d'entrée			Origine de la donnée	Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation		Observé / mesuré	Ventilation par ouverture des fenêtres
	Façades exposées		Observé / mesuré	plusieurs
	Logement Traversant		Observé / mesuré	oui
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage PAC avec relève par chaudière
	Surface chauffée		Observé / mesuré	256,5 m²
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	2
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - PAC air/eau installée à partir de 2017
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2023
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Chaudière murale		Observé / mesuré	oui
	Type générateur		Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul standard installée entre 1991 et 2015
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2003
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Fioul
	Cper (présence d'une ventouse)		Observé / mesuré	non
	Pn générateur		Observé / mesuré	45 kW
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust,T° Fonctionnement		Observé / mesuré	oui
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré	non
	Type émetteur		Observé / mesuré	Radiateur bitube avec robinet thermostatique
	Température de distribution		Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur		Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur		Observé / mesuré	256 m²
	Type de chauffage		Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Avec intermittence centrale avec minimum de température
Chauffage 2	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée		Observé / mesuré	284 m²
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - PAC air/air installée à partir de 2015
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2023
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Type émetteur		Observé / mesuré	PAC air/air installée à partir de 2015
	Année installation émetteur		Observé / mesuré	2023
	Surface chauffée par l'émetteur		Observé / mesuré	284 m²
	Type de chauffage		Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence		Observé / mesuré	Avec intermittence pièce par pièce avec minimum de température
Eau chaude sanitaire	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	3

	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - PAC air/eau installée à partir de 2017
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2023
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
	Type production ECS		Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Chaudière murale		Observé / mesuré	oui
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage		Observé / mesuré	900 L
Refroidissement	Système		Observé / mesuré	Electrique - Pompe à chaleur (divisé) - type split
	Surface habitable refroidie		Observé / mesuré	284 m²
	Année installation équipement		Observé / mesuré	2023
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique

Références réglementaires utilisées :
Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : Activ'Expertise Charleville-Mézières 2 Rue de la Promenade 08800 Monthermé
Tél. : 0619953994 - N°SIREN : 852696723 - Compagnie d'assurance : AXA n° 10539475904

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :
Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (https://observatoire-dpe.ademe.fr/).

N°ADEME
2308E1501443F

Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 23/02/BRIDOUX/2819

Date de réalisation : 7 mars 2023 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :

N° 2011/195 du 11 avril 2011, modifié le 19 octobre 2018.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien
22 Rue André Cunin
08170 Haybes

Référence(s) cadastrale(s):
AC0161

ERP établi selon les parcelles localisées au cadastre.

Vendeur
Mme BRIDOUX Elisabeth
Acquéreur
-



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	**Nature du risque**	**Etat de la procédure**	**Date**	**Concerné**	**Travaux**	**Réf.**
PPRn	Inondation Par une crue (débordement de cours...	révisé	13/01/2022	non	non	p.3
Zonage de sismicité : 2 - Faible (1)				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible (2)				non	-	-
Commune non concernée par la démarche d'étude du risque lié au recul du trait de côte.						

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Non	Aléa Faible
Plan d'Exposition au Bruit (3)	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	1 site* à - de 500 mètres

**ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.*

(1) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).
(2) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.
(3) Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		**Concerné**	**Détails**
Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Non	-
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	-
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	-
	Remontées de nappes	**Oui**	*Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).*
Installation nucléaire		**Oui**	*Le bien se situe dans un rayon de 20000 mètres autour d'une centrale nucléaire.*
Mouvement de terrain		**Oui**	*Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un risque identifié.*
Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Non	-
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	**Oui**	*Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.*
	ICPE : Installations industrielles	Non	-
Cavités souterraines		**Oui**	*Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres autour d'une cavité identifiée.*
Canalisation TMD		Non	-

Source des données : https://www.georisques.gouv.fr/

SOMMAIRE

Synthèses 1
Imprimé officiel 4
Localisation sur cartographie des risques 5
Déclaration de sinistres indemnisés 6
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions 7
Annexes 8

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L 174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **2011/195** du **11/04/2011** modifié le **19/10/2018**

Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti) — **Document réalisé le : 07/03/2023**

2. Adresse

Parcelle(s) : AC0161

22 Rue André Cunin 08170 Haybes

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** — oui ☐ **non** ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** — oui ☐ **non** ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** — oui ☐ **non** ☒

Les risques naturels pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Inondation ☐ — Crue torrentielle ☐ — Remontée de nappe ☐ — Submersion marine ☐ — Avalanche ☐
Mouvement de terrain ☐ — Mvt terrain-Sécheresse ☐ — Séisme ☐ — Cyclone ☐ — Eruption volcanique ☐
Feu de forêt ☐ — autre ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn — oui ☐ **non** ☒
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés — oui ☐ non ☐

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** — oui ☐ **non** ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** — oui ☐ **non** ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** — oui ☐ **non** ☒

Les risques miniers pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque miniers ☐ — Affaissement ☐ — Effondrement ☐ — Tassement ☐ — Emission de gaz ☐
Pollution des sols ☐ — Pollution des eaux ☐ — autre ☐

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm — oui ☐ **non** ☒
si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés — oui ☐ non ☐

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **approuvé** — oui ☐ **non** ☒
L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt **prescrit** — oui ☐ **non** ☒

Les risques technologiques pris en compte sont liés à : *(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)*

Risque Industriel ☐ — Effet thermique ☐ — Effet de surpression ☐ — Effet toxique ☐ — Projection ☐

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement — oui ☐ **non** ☒
L'immeuble est situé en zone de prescription — oui ☐ **non** ☒
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés — oui ☐ non ☐
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location — oui ☐ non ☐

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forte	Moyenne	Modérée	**Faible**	Très faible
zone 5 ☐	zone 4 ☐	zone 3 ☐	**zone 2** ☒	zone 1 ☐

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif	Faible avec facteur de transfert	**Faible**
zone 3 ☐	zone 2 ☐	**zone 1** ☒

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente — oui ☐ non ☐

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS) — oui ☐ non ☒
Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

Parties concernées

Vendeur	Mme BRIDOUX Elisabeth	à		le	
Acquéreur	-	à		le	

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Inondation

PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), révisé le 13/01/2022

Non concerné*

** L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques*

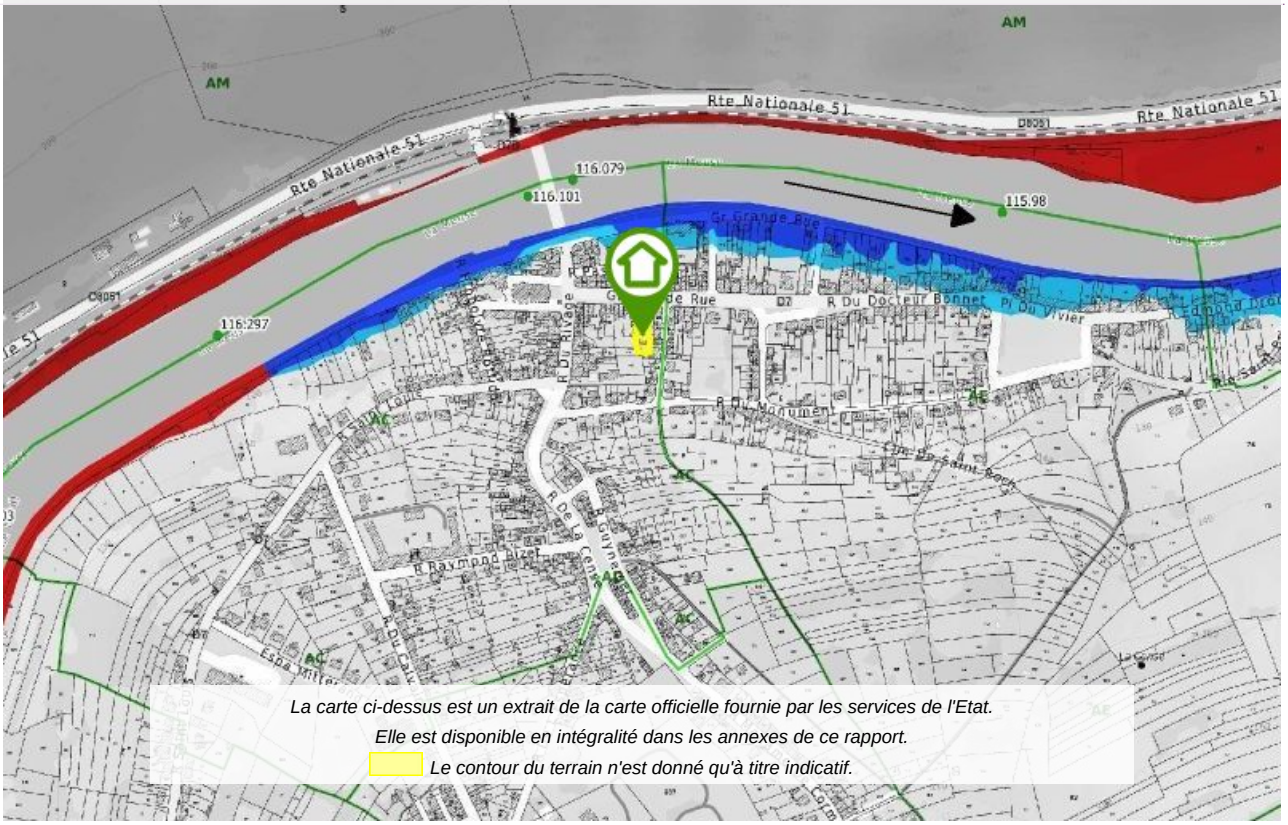

La carte ci-dessus est un extrait de la carte officielle fournie par les services de l'Etat.
Elle est disponible en intégralité dans les annexes de ce rapport.
Le contour du terrain n'est donné qu'à titre indicatif.

Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	13/07/2021	16/07/2021	01/08/2021	☐
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/07/2018	31/12/2018	22/06/2019	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/07/2010	14/07/2010	10/09/2010	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue Mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/01/1995	31/01/1995	08/02/1995	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	20/12/1993	02/01/1994	15/01/1994	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	19/12/1993	02/01/1994	10/06/1994	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	11/01/1993	22/01/1993	12/06/1993	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	31/12/1990	15/01/1991	17/04/1991	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	23/07/1988	23/07/1988	03/11/1988	☐
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/02/1984	12/02/1984	24/05/1984	☐

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Charleville-Mézières - Ardennes
Commune : Haybes

Adresse de l'immeuble :
22 Rue André Cunin
Parcelle(s) : AC0161
08170 Haybes
France

Etabli le : _____

Vendeur :

Mme BRIDOUX Elisabeth

Acquéreur :

-

Prescriptions de travaux

Aucune

Documents de référence

Aucun

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Activ'Expertise France en date du 07/03/2023 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°2011/195 en date du 11/04/2011, modifié le 19/10/2018 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 2011/195 du 11 avril 2011, modifié le 19 octobre 2018

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn Par une crue (débordement de cours d'eau), révisé le 13/01/2022
- Fiche d'information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité
- Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ARDENNES

Cabinet du Préfet
Pôle Défense et Protection Civiles

ARRETE n° 2011/195

relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

fixant la liste des communes soumises aux risques majeurs

Le PREFET des ARDENNES,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L.271-4 et L.271-5 ;

VU la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;

VU le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU le décret du 13 janvier 2011 nommant M. Pierre N'GAHANE en qualité de Préfet des Ardennes ;

VU les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris depuis 1982 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010/305 du 24 septembre 2010 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, fixant la liste des communes soumises aux risques majeurs ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal » ;

VU la circulaire NOR : DEVP1104738C du 2 mars 2011 relative aux modalités de mise en œuvre des décrets n° 2010-1254 et n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 relatifs à la prévention du risque sismique et aux zones de sismicité qui modifient le cadre de l'information préventive des populations et de l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques majeurs ;

SUR proposition de la Directrice des services du Cabinet ;

ARRETE :

Article 1er : l'obligation d'information prévue aux I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations librement consultable en préfecture, mairie concernée et sur le site Internet de la Préfecture des Ardennes : www.ardennes.gouv.fr

Article 3 : l'obligation d'information prévue au IV de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique pour les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique listés en annexe 2. Ces arrêtés sont consultables en préfecture, mairie concernée et sur le site Internet de la Préfecture des Ardennes : www.ardennes.gouv.fr

Article 4 : la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique, la liste des communes et les dossiers communaux d'informations seront mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

Article 5 : ces deux obligations d'information s'appliquent depuis le 1er juin 2006.

Article 6 : une copie conforme du présent arrêté sera adressée aux maires des communes concernées et à la chambre départementale des notaires avec la liste des communes visées à l'article 1er et la liste des arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique pris depuis 1982.
Le présent arrêté sera affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Ardennes et des services déconcentrés de l'Etat et accessible sur le site Internet de la Préfecture des Ardennes.
Il en sera de même à chaque mise à jour.

Article 7 : L'arrêté préfectoral n° 2010/305 du 24 septembre 2010 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs, fixant la liste des communes soumises aux risques majeurs, est abrogé.

Article 8 : le Secrétaire Général de la préfecture, la Directrice des services du Cabinet, les Sous-Préfets d'arrondissement, les Chefs des services déconcentrés de l'Etat et les Maires concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Charleville-Mézières, le 11 avril 2011.

Le Préfet,

SIGNE

Pierre N'GAHANE.


Plan de Prévention du Risque inondation
Meuse aval
Cartographie réglementaire
Commune de Haybes
Planche n°21
Légende
Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
Zone urbanisée en site patrimonial remarquable - hauteur de l'eau > 1 m
Zone naturelle bâtie - hauteur de l'eau < 1 m
Zone naturelle
Zone d'exception
Zone arrière digue
Cote de crue centennale
Sens d'écoulement de la Meuse
Sections cadastrales
Echelle : 1/1 000
Janvier 2022
0 100 200 300 400 500 m

Information des acquéreurs et des locataires sur la sismicité

Haybes (08170) : En attente de la fiche d'information sismicité fournie par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires (Direction Générale de la Prévention des Risques).

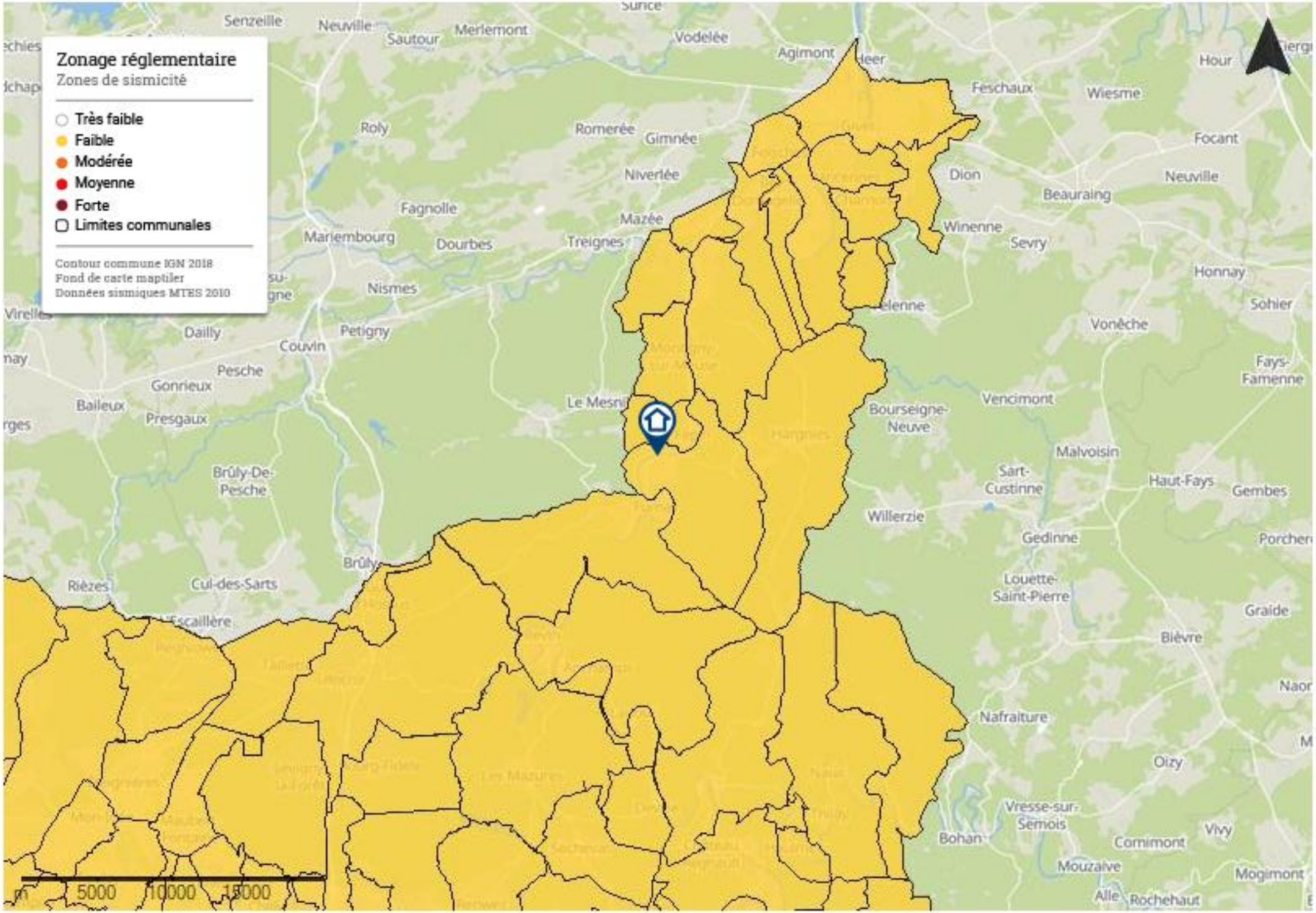
Zonage réglementaire
Zones de sismicité
Très faible
Faible
Modérée
Moyenne
Forte
Limites communales
Contour commune IGN 2018
Fond de carte maptiler
Données sismiques MTES 2010
Senzeille
Neuville
Sautour
Merlemont
Vodelée
Agimont
Hour
Feschaux
Wiesme
Roly
Romerée
Gimnée
Focant
Niverlée
Dion
Neuville
Beauraing
Fagnolle
Mazée
Winenne
Mariembourg
Dourbes
Treignes
Sevry
Honnay
Nismes
Sohier
Vonêche
Dailly
Petigny
Couvin
Pesche
Fays-Famenne
Gonrieux
Vencimont
Baileux
Presgaux
Le Mesnil
Bourseigne-Neuve
Malvoisin
Brûly-De-Pesche
Sart-Custinne
Haut-Fays
Gembes
Willerzie
Gedinne
Brûly
Louette-Saint-Pierre
Rièzes
Cul-des-Sarts
Graide
Bièvre
Nafraiture
Oizy
Vresse-sur-Semois
Vivy
Bohan
Cornimont
Mouzaive
Mogimont
Alle
Rochehaut
5000
10000
15000

ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **23/02/BRIDOUX/2819** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : 22 Rue André Cunin 08170 HAYBES.

Je soussigné , **WALLET jonathan**, technicien diagnostiqueur pour la société **Activ'Expertise Charleville-Mézières** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Amiante	WALLET jonathan	ABCIDIA CERTIFICATION	17-1093	12/12/2024 (Date d'obtention : 13/12/2019)
Amiante TVX	WALLET jonathan	ABCIDIA CERTIFICATION	17-1093	12/12/2024 (Date d'obtention : 13/12/2019)
DPE sans mention	WALLET jonathan	ABCIDIA CERTIFICATION	17-1093	22/12/2029 (Date d'obtention : 23/12/2022)
DPE	WALLET jonathan	ABCIDIA CERTIFICATION	17-1093	22/12/2029 (Date d'obtention : 23/12/2022)
Gaz	WALLET jonathan	ABCIDIA CERTIFICATION	17-1093	17/12/2029 (Date d'obtention : 18/12/2022)
Electricité	WALLET jonathan	ABCIDIA CERTIFICATION	17-1093	22/12/2029 (Date d'obtention : 23/12/2022)
Plomb	WALLET jonathan	ABCIDIA CERTIFICATION	17-1093	17/12/2029 (Date d'obtention : 18/12/2022)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 10539475904 valable jusqu'au 01/10/2023) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.
-

Fait à **HAYBES**, le **01/03/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

ACTIV'EXPERTISE
EURL BDIA CAPITAL :5000€
2 Rue de la promenade 08800 Monthermé
Siret : 85269672300018 APE :7120B

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation
« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »
Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation
« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

Votre Assurance

- RC PRESTATAIRES

Assurance et Banque

ATTESTATION

SARL B D I A
2 RUE DE LA PROMENADE
08800 MONTHERME FR

AGENT

M MORANDEAU DENIS
26 AV VICTOR HUGO
84200 CARPENTRAS
Tél : 0490630038
Fax : 04 90 60 53 46
Email : AGENCE.MORANDEAU@AXA.FR
Portefeuille : 0084075144

Vos références :

Contrat n° 10539475904
Client n° 3914939104

AXA France IARD, atteste que :

SARL B D I A
2 RUE DE LA PROMENADE
08800 MONTHERME

est titulaire d'un contrat d'assurance **N° 10539475904** ayant pris effet le **23/11/2020** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS ADHERENT DE LA FRANCHISE ACTIV'EXPERTISE :

LE CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB.
L'ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE.
L'ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES DANS LE BATIMENT.
L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ PREVU.
L'ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES.
LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE.
L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.
ASSAINISSEMENT COLLECTIF.
BILANS THERMIQUES : INFILTROMETRIE LIMITEE AU CONTROLE DE CONFORMITE A LA RT 2012.
BILANS THERMIQUES : THERMOGRAPHIE INFRAROUGE.
DIAGNOSTIC DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR.
DIAGNOSTIC ECO PRET.
DIAGNOSTIC LOI BOUTIN.
CALCUL DES MILLIEMES.
DIAGNOSTIC TECHNIQUE SRU.
EXTENSION LOI CARREZ
ETAT DE CONFORMITE DE LA SECURITE DES PISCINES
ETAT DES LIEUX LOCATIFS

1D052620210914

MESURE DU RADON DANS LES MAISONS INDIVIDUELLES ET IMMEUBLES A USAGE D'HABITATION

ACTIVITE OPTIONNELLE :

ETAT PARASITAIRE RELATIF A LA PRESENCE D'INSECTES XYLOPHAGES, A LARVES, NIDIFICATEURS ET DE CHAMPIGNONS LIGNIVORES, DONT MERULES.

DIAGNOSTIC "AMIANTE" RECHERCHE D'AMIANTE AVANT TRAVAUX OU DEMOLITION.

DIAGNOSTIC DECHETS

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le compte d'ACTION LOGEMENT, limitée à des interventions sur chantiers de rénovation énergétique par des relevés techniques sur la faisabilité des projets et contrôle après installation par les entreprises, à l'exclusion de tous calculs.

A l'exclusion de :
des missions relevant de bureau d'études pour les ouvrages relevant des articles 1792 à1792-6 du Code Civil ainsi que de toute immixtion, même partielle en maîtrise d'œuvre.

A l'exclusion pour l'ensemble des :

- toute activité d'extraction, d'exploitation et d'enlèvement d'amiante.

- toute mission ou d'immixtion, même partielle, en maîtrise d'œuvre ou préconisation technique portant sur des ouvrages visés par les articles 1792 à 1792-6 du Code Civil ; des missions de contrôle technique visées par le Code de la Construction et de l'Habitation ; des missions relevant de bureau d'études pour les ouvrages relevant des articles 1792 à 1792-6 du Code Civil.

- toutes activités relevant de l'exercice d'une profession règlementée autre que celle de diagnostiqueur immobilier que celle de diagnostiqueur immobilier telle que le conseil juridique ou la gestion immobilière et toutes activités de conseil et de bureau d'études industriels

La présente attestation, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve du paiement de la prime de celui-ci.

La présente attestation est valable pour la période du **01/10/2022** au **01/10/2023** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à CARPENTRAS le 14 septembre 2021

Pour la société :



Assurance

RC PRESTATAIRES

EI MORANDEAU DENIS
26 AV VICTOR HUGO
84200 CARPENTRAS

Vos références :

Contrat n° 10539475904
Client n° 3914939104

Le 31 mars 2023

Madame, Monsieur,

Nous vous prions de trouver ci-joint la lettre dont-acte que nous avons établie pour apporter au contrat cité en référence les précisions souhaitées.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AGNES SERRATORE

Assurance

RC PRESTATAIRES

SARL B D I A
2 RUE DE LA PROMENADE
08800 MONTHERME

Votre agent général :

EI MORANDEAU DENIS
26 AV VICTOR HUGO
84200 CARPENTRAS
Tél : 0490630038
Fax : 04 90 60 53 46
Email : AGENCE.MORANDEAU@AXA.FR

Portefeuille n° 0084075144

Vos références :

Contrat n° 10539475904
Client n° 3914939104

A effet du 01/04/2023, les garanties du présent contrat sont étendues à l'activité suivante :

Diagnostic Audit Energétique dans les maisons individuelles.
A l'exclusion de toute une mission de maîtrise d'œuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.

L'assuré déclare réaliser l'audit énergétique uniquement sur des monopropriétés (maisons individuelles ou d'un immeuble collectif à usage d'habitation détenu par un unique propriétaire), et **ne pas intervenir en qualité de maitre d'ouvrage.**

Sont introduites l'extension et l'exclusion suivante :

Extension :
Audit Energétique
La garantie du contrat est étendue aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile incombant à l'assuré en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non causés aux tiers du fait de la réalisation d'audit énergétique **sous réserve que l'assuré déclare que cet audit porte uniquement sur les bâtiment ou parties de bâtiment à usage d'habitation comprenant un seul logement, que son activité ne peut en aucun cas être assimilable à une mission de maîtrise d'œuvre et qu'il ne mette pas en relation les clients avec des professionnels du bâtiment. Dans le cas contraire, aucune garantie ne sera accordée au titre du contrat responsabilité civile.**

Exclusion :
Les dommages résultant d'un audit énergétique réalisé pour les immeubles à usage d'habitation comprenant plusieurs logements conformément à l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022.

Les conditions tarifaires restent inchangées.

Ce dont acte ne déroge en rien aux autres clauses et conditions du contrat.
Fait à CARPENTRAS, en triple exemplaire,

Le 31 mars 2023

Pour la société



La certification de compétence de personnes physiques
est attribuée par ABCIDIA CERTIFICATION à

WALLET Jonathan

sous le numéro 17-1093

Cette certification concerne les spécialités de diagnostics immobiliers suivantes :

☑ **Amiante** sans mention — Prise d'effet : 13/12/2019 — Validité : 12/12/2024

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **Amiante** avec mention — Prise d'effet : 13/12/2019 — Validité : 12/12/2024

Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.

☑ **DPE** individuel — Prise d'effet : 23/12/2022 — Validité : 22/12/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **DPE** Tous types de bâtiments — Prise d'effet : 23/12/2022 — Validité : 22/12/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Gaz** — Prise d'effet : 18/12/2022 — Validité : 17/12/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **CREP** — Prise d'effet : 18/12/2022 — Validité : 17/12/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

☑ **Termites Métropole** — Prise d'effet : 30/01/2018 — Validité : 29/01/2023

Zone d'intervention : France métropolitaine

Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification, modifié par l'arrêté du 7 décembre 2011

☑ **Electricité** — Prise d'effet : 23/12/2022 — Validité : 22/12/2029

Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique.

17-1093 - v6 - 23/12/2022

Véronique DELMAY
Gestionnaire des certifiés

Le maintien des dates de validité mentionnées ci-dessus est conditionné à la bonne exécution des opérations de surveillance
Certification délivrée selon le dispositif particulier de certification de diagnostic immobilier PRO 06

Attestation relative à la capacité de réaliser les audits énergétiques prévus à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, établie pour un diagnostiqueur immobilier DPE[1], délivrée par ABCIDIA Certification

AE+17-1093

Cette attestation doit être : présentée au propriétaire ou à son mandataire lors de la visite du logement et annexée à cet audit énergétique.

M. Jonathan WALLET, diagnostiqueur immobilier, certifié par **ABCIDIA Certification**[2], pour réaliser des diagnostics DPE, a déclaré avoir suivi une formation, depuis moins de 6 mois, du 20/02/2023 au 23/02/2023 pour réaliser les audits énergétiques prévus par l'article L. 126-28-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cette formation a été dispensée par un organisme de formation certifié dans les conditions définies à l'article R. 6316-1 du code du travail et/ou à l'arrêté mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation.

Cette attestation indique par conséquent que **M. Jonathan WALLET** respecte les conditions définies au d du 2° de l'article 1 du décret n° 2022-780 du 4 mai 2022 relatif à l'audit énergétique mentionné à l'article L. 126-28-1 du code de la construction et de l'habitation, pendant une période maximale de 9 mois et au plus tard jusqu'à la date limite fixée par le décret susvisé, soit le 31 décembre 2023.

Date de prise d'effet de l'attestation : 31/03/2023

Date de fin de validité de l'attestation : 31/12/2023

Signature du responsable de l'OC :

[1] professionnel mentionné à l'article R. 271-1 du code de la construction et de l'habitation certifié pour réaliser un diagnostic de performance énergétique
[2] organisme certificateur accrédité par le COFRAC certification de personnes n°4-0540 portée disponible sur www.cofrac.fr.